



CONSEIL NATIONAL DES FINANCES  
PUBLIQUES  
À l'att. de M. Marc WAGENER  
Président

25, rue Notre-Dame  
L-2240 LUXEMBOURG

Réf. : 83exf4aed

Luxembourg, le 26 juillet 2022

**Concerne** : Prise de position du Ministère des Finances relative aux recommandations du  
Conseil national des finances publiques de juin 2022

Monsieur le Président,

En application de l'article 5 de la convention signée le 6 octobre 2017 entre le Ministère des Finances et le Conseil national des finances publiques, j'ai le plaisir de vous communiquer ci-après les observations de mes services par rapport aux recommandations formulées dans le contexte de votre évaluation des finances publiques de juin 2022 :

- Concernant la recommandation de reproduire une « annexe nationale » dans le cadre du Programme de stabilité et de croissance (PSC), les informations que vous proposez d'y inclure sont exposées au projet de budget publié en automne de chaque année et il n'est actuellement pas prévu de reprendre ces mêmes informations dans le cadre du PSC afin d'éviter un double-emploi.
- Concernant la recommandation relative à la ventilation des chiffres du sous-secteur de la Sécurité sociale, les services du Ministère se tiennent à votre disposition pour étudier la question davantage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**Yuriko Backes**  
Ministre des Finances

